

l'essentiel

MARS 2024 - N° 289

Restez en contact avec nous :
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
f Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Bloc-Notes

MAIRIE

☎ 04 76 52 24 29
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Accueil physique :

Lundi : 13h-19h / Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h

Mercredi : 8h-17h

Vacances scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi 13h-17h, mercredi 8h-12h

Permanence du service urbanisme

Sur rendez-vous : lundi de 17h à 19h

Accueil téléphonique : lundi de 15h à 17h, mercredi, jeudi et vendredi de 13h à 17h

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

Bibliothèque municipale L'Oiseau Lyre

☎ 04 76 77 95 04 ✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : Mardi : 16h - 18h

Mercredi : 10h30 - 12h et 17h - 19h

Vendredi : 16h - 18h / Samedi : 10h30 - 12h

Pendant les vacances scolaires :

uniquement les mercredis de 16h à 19h.

Service Enfance Jeunesse ☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

Ecoles : maternelle ☎ 04 76 52 17 26

élémentaire ☎ 04 76 52 31 50

Structure multi-accueil intercommunale

« Les Coccinelles » ☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireleseymes@le-gresivaudan.fr

Relais Petite Enfance

« Les Grésimômes » ☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

🌐 www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresi-momes.html

Prochaine publication :

ESSENTIEL D'AVRIL

Parution : fin mars

Articles à soumettre avant le 4 mars

à ✉ michele.flamand@wanadoo.fr
ou à déposer en mairie.

Agenda de mars

Ces dates sont annoncées sous réserve de modifications.

■ **Vendredi 8 mars** : permanence de l'avocate de 14h à 16h sur rendez-vous en mairie

■ **Lundi 11 mars** : réunion publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables à 19h en salle CARTIER-MILLON → page 2

■ **Vendredi 15 mars** : permanence du CCAS sur rendez-vous de 10h à 12h en mairie → page 2.

■ **Samedi 16 mars** : carnaval organisé par l'association de parents d'élèves à 14h30 sur le plateau sportif → page 7

■ **Samedi 16 mars** : fête du houblon organisé par l'association Balades et Découvertes à 12h en salle CARTIER-MILLON → page 7

■ **Jeudi 21 mars** : conférence proposée par l'UICG « L'Iran contemporain, identité et puissance » à 19h à la médiathèque de Crolles → page 8

■ **Vendredi 22 mars** : concert caritatif au profit de Terre Happy à 20h30 en l'église de St Ismier → page 8

■ **Jeudi 21 mars** : présentation au public du budget communal 2024 à 20h à la caserne → Page 2

■ **Vendredi 29 mars** : permanence du CCAS sur rendez-vous de 10h à 12h en mairie → page 2.

■ **Samedi 30 mars** : soirée cabaret → Page 7

EVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

■ **Samedi 6 avril** : atelier de construction de gîtes à chauve-souris

■ **Dimanche 7 avril** : grande chasse aux oeufs

Notez-le

■ PERMANENCES JURIDIQUES

Maitre BOURGIER, avocat au barreau de Grenoble assure des permanences juridiques gratuites en mairie sur rendez-vous un vendredi par mois de 14h à 16h.

Pour prendre rendez-vous ☎ 04 76 52 24 29

Pour connaître les dates des permanences en 2024

🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Eco-Social-Santé > Social > Avocat

■ PERMANENCES EMPLOI

Depuis octobre 2023, Le Grésivaudan propose des permanences d'information et d'orientation sur les questions de l'emploi et de la formation, chaque semaine, dans 6 communes du territoire. Ouvertes à toutes et tous, avec ou sans rendez-vous, elles permettent un premier niveau de réponse ou de conseil à toute personne en poste ou qui est en recherche d'emploi. Des chargés d'accompagnement professionnel de la communauté de communes vous reçoivent à St Ismier, Crolles, Le Touvet, Goncelin, Pontcharra et Villard-Bonnot.

La plus proche : mairie de St Ismier chaque mardi de 14h à 17h

Pour plus d'information sur ces permanences 🌐 www.le-gresivaudan.fr/682-permanences-emploi-formation.htm ou ✉ plie@le-gresivaudan.fr

■ DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

La Communauté de communes Le Grésivaudan vous propose des composteurs gratuits à retirer lors de permanences. Il est indispensable de posséder une carte d'accès en déchetterie. Des ateliers de découverte du compostage sont également proposés à l'issue desquels vous pourrez également obtenir un composteur.

Pour en savoir plus sur les conditions d'obtention, vous inscrire à une permanence ou un atelier 🌐 www.le-gresivaudan.fr/260-le-compostage-individuel.htm

■ Présentation au public du budget communal 2024



Date : jeudi 21 mars à 20h
Lieu : caserne

Claude BENOÎT, 1^{er} adjoint aux Finances, présentera les investissements 2024 liés aux principaux projets de la commune exposés par Mme le Maire lors de ses vœux. Seront également décrits les grands équilibres financiers du budget 2024. Nous comptons sur votre présence.


■ Antenne-relais : Consultation de deux Dossiers d'Information Mairie (DIM)

Conformément à l'article L.34-9-1 du Code des Postes et de communications électroniques, les habitants de la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes sont informés du dépôt en Mairie de deux dossiers d'information relatifs à l'implantation d'une même installation radioélectrique (antenne-relais) par les sociétés FREE et CIRCET (pour le compte

d'ORANGE) sur la parcelle cadastrée AC 176 au lieu-dit Chalendarier.

Ces dossiers sont consultables jusqu'au 12/03/2024 :

- au service accueil de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie,
- sur le site internet de la Commune

 www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Actualités > Information

Les habitants peuvent formuler des observations, avec mention de leurs coordonnées :

- soit en Mairie, sur le cahier inséré dans le dossier papier ouvert à cet effet,
- soit par mail, à l'adresse suivante : secretariat@mairie-sne.fr

■ Mini compte-rendu du Conseil municipal du 16 janvier 2024

1. Rénovation des terrains de tennis - Demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024
2. Rénovation des terrains de tennis - convention avec le SNET pour le versement d'une participation financière
3. Convention de participation financière 2023-2024 pour participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire (médecine scolaire)
4. Modification de l'annualisation du temps de travail de la bibliothécaire
5. Définition des thèmes considérés comme étant prioritaires pour la formation des élus en 2024

■ Energie - Réunion publique sur les ZAEnR



Date : lundi 11 mars à 19h
Lieu : salle CARTIER-MILLON

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (loi APER) fait de la planification territoriale une disposition majeure et prévoit que les communes doivent définir, après concertation des habitants, des «zones d'accélération» (ZAEnR) propices à l'implantation des énergies renouvelables.

Dans ces zones, les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables verront leurs démarches d'implantation facilitées. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie, le biogaz, etc.

La loi prévoit que ces ZAEnR doivent être approuvées par une délibération du conseil municipal, après concertation des habitants. C'est dans cette optique que la commune organise une **réunion publique d'information et d'échanges autour de ces zones d'accélération le lundi 11 mars 2024 à 19h en salle CARTIER-MILLON.**

CCAS - Permanence CCAS

Suite à l'analyse des besoins sociaux de la commune, le CCAS propose désormais deux fois par mois des permanences **le vendredi de 10h à 12h** (hors périodes de vacances scolaires). Les personnes désirant être reçues devront au préalable prendre rendez-vous auprès de la mairie.

Prochaines permanences :

- **vendredis 15 et 29 mars**
- **vendredi 12 avril**

Pour prendre rendez-vous, contacter l'accueil de la mairie ☎ 04 76 52 24 29

✉ etatcivil-associations@mairie-sne.fr

■ Accueil au centre de la terre

Mercredi 31 janvier 2024, l'accueil de loisirs des mercredis de Saint Nazaire les Eymes a accueilli Karine GODOT de Sciences et malice pour une animation haute en éruption volcanique et explosions en tout genre.

Tous les enfants ont voyagé au « centre de la terre » en regardant différentes reproductions d'éruptions volcaniques.

Merci à Karine pour son investissement, ses explications hautes en couleurs et les belles expériences scientifiques qu'elle nous a apportées.



■ Une nouvelle exposition de photographies dans le hall de la mairie

Lundi 4 mars dix nouvelles photographies seront exposées dans le hall de la mairie jusqu'à la fin juin.

Le thème retenu par la Commission municipale Culture et associations concerne « Les portes et fenêtres ».

Trois habitants de St Nazaire ont accepté de nous confier généreusement quelques-unes de leurs photographies pour agrandissement et affichage.

Il s'agit de Madame ROCHELOIS et de Messieurs CHARPENTIER et MORENAS.

MERCI à ces contributeurs qui ont développé d'authentiques regards d'artiste.

Venez contempler leurs œuvres aux heures d'ouverture de la mairie. Le thème de la prochaine exposition de juin à août 2024 est déjà connu. C'est la couleur jaune.

Les deux expositions suivantes de l'année porteront sur les arbres (remarquables) et sur les belles récoltes de nos potagers (légumes et fruits).

Vos photos sont à envoyer avant fin juin à ✉ janine.poncet87@orange.fr

Rappelons que vos photos doivent avoir une résolution minimum de 1Mo pour pouvoir être traitées.

A vos appareils photographiques !

Atelier de construction de gîtes à chauve-souris pour enfants

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants vous proposent de participer à un atelier de construction de gîtes à chauves-souris, un de leurs projets pour cette année scolaire. Cet atelier aura lieu samedi 6 avril entre 9h et 12h sous l'abri du parc des Ecoutoux et se déroulera même en cas de pluie. Il sera encadré par la Ligue de Protection des Oiseaux. 20 abris seront à construire, vous pourrez ensuite en installer chez vous, si vous le souhaitez.

Inscriptions par mail à ✉ stumpf.marty@gmail.com

Public concerné : enfants à partir du CE1 qui resteront sous la surveillance d'un parent pendant la durée de l'animation

Le saviez-vous ? Certaines chauves-souris peuvent consommer en une nuit près de la moitié de leur poids en insectes, dont des moustiques.

■ Accueil des jeunes St-Nazairois à la Mission Locale de La Tronche

La Mission Locale intervient auprès des jeunes de 16 à 25 ans afin de leur apporter appui et accompagnement dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Le siège est à Crolles mais il existe 3 autres points d'accueil Pontcharra, Domène et Meylan. Le site de Meylan devenu trop petit, la Mission Locale s'est installée dans de nouveaux locaux à La Tronche.

C'est désormais cette antenne qui accueillera les jeunes Saint-Nazairois.

Contact : Mission Locale Grésivaudan Alpes-Métropole

Bâtiment la chantourne

3 impasse de la Chantourne à La Tronche - 38700 LA TRONCHE

☎ 04 76 08 08 70 - ✉ accueil@mlgresivaudan.com

■ La Maison Emploi & Entreprise MIFE Isère organise des réunions d'information



Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans votre carrière ?

- Vous souhaitez évoluer professionnellement ?
- Vous aimeriez valoriser vos compétences ?

• Vous envisagez une reconversion professionnelle ?

Des professionnels sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Contact : ☎ 04 76 13 18 05

✉ contact@mee-mife.fr

Plus d'info sur les lieux et dates des réunions sur 🌐 www.mee-mife.fr/reunion-dinformations/

■ Dépôts d'encombrants

Il a été constaté une recrudescence de dépôt d'encombrants (siège, matelas,...) au pied de certains points d'apports volontaires.

Nous rappelons que ces points sont destinés à collecter des déchets bien précis comme il est mentionné sur les affiches de ces points, mais en aucun cas des objets communément appelés « encombrants ».

Il n'y a pas de ramassage pour ce type d'objets. Vous devez les porter en déchetteries.

Déchetteries les plus proches :

• St Ismier - chemin de Vergibillon ☎ 04 76 77 30 06

• Crolles – 47 rue des Frères Montgolfier ☎ 04 76 04 82 74

Horaires d'ouverture de ces 2 déchetteries : tous les jours sauf jours fériés de 8h15 à 17h45

Conditions d'accès : sur présentation de sa carte de déchetterie. Pour connaître la procédure d'obtention d'une carte

🌐 www.le-gresivaudan.fr > Déchets > Déchetteries ou service déchets ☎ 04 76 08 03 03

Merci d'avance pour la beauté et la propreté de notre commune.

■ Prise en compte de la gestion des bio déchets dans les permis de construire de collectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte rend obligatoire la mise en œuvre d'une solution de tri à la source de bio déchets.

La Communauté de communes, compétente sur la thématique déchets, vous informe qu'elle émettra un avis défavorable sur tout projet collectif ne présentant pas de site de compostage partagé.

Pour connaître les prescription 🌐 www.le-gresivaudan.fr/84-application-du-droit-des-sols.htm

Consultez dans Documents utiles l'article Prescriptions techniques d'implantation des conteneurs poubelles dans le cadre des permis de construire.

■ Tri à la source des bio déchets : une nouvelle obligation, de nombreuses solutions

A compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage et pour l'économie circulaire de février 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les particuliers et professionnels.

Cette loi stipule que tous les particuliers et professionnels disposent d'une solution pratique de tri à la source des bio-déchets.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Il s'agit des « déchets non dangereux biodégradables de cuisine ou de jardin ». Chaque foyer triera donc ses déchets alimentaires à la source.

Et en pratique ?

Pour les personnes qui disposent d'un jardin

Compostez vos déchets alimentaires avec vos déchets de jardin dans un bac à compost, en tas, dans un trou dans le sol...

La Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) distribue régulièrement et gratuitement des bacs à compost. Il suffit de vous inscrire avec votre carte de déchetterie et votre compte associé. C'est valable pour les 27 communes en gestion directe. La démarche à suivre : le-gresivaudan.fr/260-le-compostage-individuel.htm

Pour les personnes en appartement

Munissez-vous d'un lombricomposteur ou d'un seau BOKASHI. La CCLG propose des lombricomposteurs gratuits à la suite d'un atelier de formation suivi au service des déchets, 219, rue Guynemer, ZA La Grande Île au Versoud ☎ 04 76 08 03 03

Les seaux BOKASHI : Le compostage pour ceux qui ne veulent pas de vers dans leur cuisine et pour les petits ménages. Le BOKASHI peut être réalisé facilement (à l'intérieur, balcon) dans un récipient

hermétique avec l'ajout de ferments. C'est sans odeur.

Compostage au pied d'immeuble/ de quartier :

N'hésitez pas à contacter le service des déchets au Versoud si vous avez le projet et le souhait d'en installer un en bas de chez vous. 5 référents motivés seront demandés avant la réalisation d'un projet.

Pour les professionnels qui gèrent des biodéchets

Tous les professionnels ont l'obligation de trier leurs biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées. La CCLG propose pour des professionnels produisant peu de déchets organiques, l'installation d'un composteur gratuit.

🌐 Le-gresivaudan.fr/167-comment-trier-vos-dechets-obligations-et-solutions.htm

Coup de pouce Jeunes Isère

La CAF et le département boostent vos projets

- Tu as un super projet en tête mais tu ne sais pas comment le financer ?
- Tu habites en Isère ?
- Tu as entre 11 et 25 ans ?

La CAF et le Département de l'Isère t'aident à réaliser ton projet par une bourse à projets.

Pour participer : tu as jusqu'au 28 avril pour le déposer en ligne sur coupdepoucejeunesisere.fr

Et après : tu seras convié pour présenter ton projet et ta motivation devant l'un des jurys organisés dans les différents territoires en mai et composés de professionnels de la jeunesse.



■ Droit de réponse à l'article de Monsieur BORG

Le Grésivaudan en 2014 :

- Un service déchet désorganisé et déficitaire où les responsables se succèdent. Combien de directeurs successifs entre 2013 et 2016 ?
- Citeo est là et propose SON système, le « TOUT PAV F/NF » (assez confidentiel 6% en France) mais le plus efficace, le plus performant, le meilleur le plus incontestable, **pour Citeo**
- Citeo propose soi-disant l'idéal, plus d'éboueurs et des subventions inespérées, la CCLG ne peut refuser !
- Citeo gagne, les élus des petites communes perdent, **Madame la Maire, mon soutien du début, n'a pas osé s'opposer**, trop difficile, elle a voté pour le TOUT PAV F/NF !
- Vote à l'unanimité le 6/3 2017, le TOUT PAV F/NF sera mis en place

La Grésivaudan en 2024 :

- Comparés aux autres collectivités de mêmes types, les coûts de collecte et les performances de tri de la CCLG sont honorables.
- La nette amélioration est par rapport à la situation financière GLOBALE de 2014. De déficitaire le budget déchet est devenu bénéficiaire mais ce n'est pas le mode de collecte qui en est le responsable **c'est la réorganisation totale du service Déchet, engagée en 2016. Félicitations au service déchet !**

2024 Le « TOUT PAV F/NF » la Verité en Grésivaudan, l'erreur partout ailleurs

- Le Grésivaudan reste seul avec le tout PAV.
- Citeo en est conscient, il ne promeut plus cette collecte, il suffit de comparer les écrits de Citeo en 2016 et en 2023
- Exclus de Drôme, Ardèche, Savoie, Haute Savoie, Isère, seul le Grésivaudan persiste.
- Exclus par Monsieur Borg quand il est président du Sibrecsa, promu quand il est VP de la CCLG, comprenez qui pourra !

Tableau « avant après »

• Les OM c'est la dernière poubelle celle qui reste après avoir enlevé le verre et les recyclables, le ratio OM c'est le poids d'OM (kg/hab/an) plus il est bas plus la performance de tri est haute, car moins il reste d'OM :

2016 ratio OM : 210 kg/hab/an

2022 ratio OM TOUT PAV : 209,87 kg/hab/an (rapport annuel déchets 2022 page 32), performance négligeable quasi nulle

ratio OM PAP : 155,48 kg/hab/an (rapport annuel déchets 2022 page 32) performance notable, gain 55 kg/hab /an d'OM en moins

Comment Monsieur Borg peut-il affirmer que le PAV est le plus efficace quand le PAP non optimisé, est déjà largement plus performant avec une réduction OM de 55Kg/hab /an !

• Résultats budgétaires : 2016 (- 1 443 104 €) 2022 (+ 654 464 €) total 2,1 M€ de gain /an
2,1 M€ d'amélioration financière grâce au tout PAV n'est pas crédible, surtout quand l'écart strict des différents coûts de collecte n'est pas de plus de 10% à 20 % entre PAP et PAV, écart qui se réduit quand on intègre la perte de performance de tri du PAV (20%).

Le tout PAV ne justifie en aucun cas le gain financier accompli entre 2014 et 2024 par le seul fait de sa mise en place préférentiellement à d'autres mode de collecte.

Conclusions

Pourquoi donc dépenser encore plus de 4 M€ à parachever le TOUT PAV quand une optimisation de la collecte en PAP et un peu de communication assureraient de façon certaine une valorisation optimale et une acceptation maximale ?

Peut-on se satisfaire du fait qu'une décision prise à l'unanimité en 2017 doivent s'appliquer en 2024, à TOUS, même quand on sait que c'est une option en rien d'excellence, fort du retour d'expérience et de l'évolution du contexte.

Monsieur Borg combien de mails, de dossiers, d'interpellations avec les services, ma commune, Montbonnot, Bivier, vous, Messieurs Gimbert et Baile, Amorces ai-je adressés ? Trop certainement pour quelqu'un qui « jamais ne s'est opposé au changement de collecte »

Yves Verdurand

Des questions : y.verdurand@ymmaj.fr

■ Prêt gratuit de Vélo à Assistance Electrique (VAE) pendant 1 mois à Saint Nazaire



Syndicat Mixte
des Mobilités
de l'Aire Grenobloise



Date : vendredi 22 mars à 17h

Lieu : plateau sportif (derrière la mairie)

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG), à travers son service Mvélo+, propose comme l'an passé, aux Saint-Nazairiens d'essayer gratuitement pendant un mois un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

La réservation préalable est obligatoire sur le site M vélo+ www.veloplus-m.fr ou en scannant le QR code ci-dessous.



INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE CE PRÊT GRATUIT.

Les 10 premiers inscrits seront invités à récupérer leur VAE **VENDREDI 22 MARS 2024 À 17h** sur le plateau sportif et son préau (situé entre l'école élémentaire et la mairie).

Un animateur Mvélo+, en présence de Monsieur ANCELIN, adjoint en charge des travaux, les accueillera, leur montrera comment utiliser le VAE et ses antivols, leur expliquera les

différents éléments et les réglages à contrôler sur le vélo ainsi que la procédure à suivre en cas de problème une fois la location engagée.

Les inscrits devront fournir ce jour-là les pièces justificatives nécessaires à la finalisation de leur contrat : pièce d'identité, RIB (pour la caution de 1200 €) et justificatif de domicile. Ils rentreront chez eux avec leur vélo prêté.

Le retour du VAE s'effectuera sur le plateau sportif un mois après cette prise de possession à savoir **le vendredi 19 avril 2024 à 17h**.

L'animateur Mvélo+ réalisera alors un état des lieux de sortie du vélo et les éventuels éléments cassés seront facturés sur constatation.

Si la personne souhaite poursuivre sa location, l'animateur l'orientera vers une agence de location et lui fournira les tarifs et toutes les informations nécessaires. Si la personne souhaite acheter un vélo à assistance électrique, il la conseillera en fonction de ses besoins et lui remettra un guide pour bien choisir son VAE.

En dessous de 3 personnes inscrites, le service Mvélo+ se réserve le droit d'annuler sa venue.

Plus d'infos seront disponibles sur www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Information

■ Partenariat CCIG (Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble)

La Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) souhaite apporter son soutien au dynamisme du commerce local. Il s'agit de s'inscrire en complément des actions menées par les communes du territoire à qui la compétence commerce est attribuée.

1) Des études de marché succinctes, nommées « focus projet » pourront être menées pour questionner la faisabilité économique des projets commerciaux portés par les communes du Grésivaudan.

Leur contenu sera adapté en fonction des problématiques spécifiques à chaque projet mais suivront globalement la trame la suivante :

- Une rencontre préalable avec la municipalité concernée et la CCLG afin de cerner les contours du projet et fixer les attendus de l'intervention.
- Une évaluation affinée du marché sur la zone de chalandise du projet (ap-

proche quantitative et qualitative).

- Une analyse des conditions de viabilité et facteurs de succès (composition de l'offre, positionnement, localisation, mode de gestion ...).
- Une présentation des conclusions à la municipalité et à la CCLG.

2) Une démarche a été initiée en 2022 afin de mieux cerner les **besoins des Unions commerciales** du territoire et identifier les axes d'intervention pertinents. Au terme de ces investigations, les besoins exprimés portent notamment sur un apport d'outils et méthodes pour gérer plus efficacement les Unions commerciales et leurs actions. Les commerçants impliqués sont également en attente de temps d'échange avec leurs pairs.

Sur l'année 2023, la CCIG a proposé d'aider la CCLG à initier une démarche d'animation à destination des Unions commerciales du territoire à travers

l'organisation de deux temps forts. Compte-tenu de l'intérêt suscité chez les commerçants, il est proposé de reconduire cette action pour l'année 2024.

La CCIG, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, mettra en place et animera au cours de l'année 2024 un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Cet atelier sera construit sur un format de deux heures (apports méthodologiques + temps d'échange). Ils se dérouleront sur le territoire du Grésivaudan, en un lieu à définir.

Le programme précis de chaque atelier sera validé en amont, en concertation avec la CCLG.

Pour toute information complémentaire www.le-gresivaudan.fr

La vie des associations

■ Appel à bénévoles pour la Fête du Village

L'association SNEvents Family est ravie d'organiser la fête du village en 2024.

Suite à la dissolution du comité des fêtes, elle nous donne toute sa confiance pour reprendre le flambeau de ce superbe événement. Nous recherchons des bénévoles pour prendre part à l'animation de notre commune et étoffer l'équipe. Nous avons besoin de vous pour le bon déroulement de celle-ci, **même 1h, le samedi 22 Juin.**

Contactez l'association SNEvents Family : ✉ snevents.family@gmail.com



■ Carnaval



Date : samedi 16 mars à 14h30 (Départ de la déambulation à 15h)

Lieu : RDV sur le plateau sportif

L'Association des Parents d'élèves vous invite à les rejoindre pour fêter le Carnaval lors d'un moment joyeux et convivial au sein de notre village !

Nous vous attendons nombreux, petits et grands, avec vos plus beaux déguisements !

Au programme :

Défilé dans les rues de Saint-Nazaire dans une ambiance festive au son de la Batukada de la commune et poursuite de la fête sur le plateau sportif.

Une vente de boissons, gâteaux, crêpes, barbe à papa... sera organisée pour aider aux financements des projets scolaires.

Venez encourager les jeunes Batukados des écoles maternelle et élémentaire !

Parcours :

Plateau sportif ⇌ chemin de la Mairie ⇌ chemin du Clos
⇌ Rond-point ⇌ chemin de la Touvière ⇌ Rond-point ⇌
chemin de la Mairie ⇌ Plateau sportif

■ Fête du houblon avec l'association Balades et Découvertes



Date : samedi 16 mars à 12h

Lieu : salle CARTIER-MILLON



L'association Balades et Découvertes vous propose, la fête du Houblon, repas dansant en matinée animé par l'orchestre Alain Robert (buffet apéritif, repas préparé par notre traiteur GIRON avec entrée, choucroute garnie, fromages, dessert, boissons, café) ouvert à tous.

Prix : 35 € pour les adhérents, 42 € pour les non-adhérents.

Inscriptions :

- en ligne sur notre site sécurisé [//baldec.fr](http://baldec.fr)
- par chèque à l'ordre de « Balades et Découvertes » à envoyer :
 - soit à Marie-Paule VIZCAÏNO, 25 route de Savoie, Les Arnauds, 38420 DOMENE
 - soit à Jackie GUGLIELMINETTI, 168 chemin du Clos Vert, 38330 SAINT-ISMIER
- réservation de table auprès de Jackie 07 66 32 09 33 ou au secrétariat ☎ 06 71 26 08 03

Date limite d'inscription : 12 mars 2024

Pour toute information sur nos activités consultez notre site [//baldec.fr](http://baldec.fr)

■ Soirée en musique avec l'AMZOV



Date : samedi 30 mars à 19h

Lieu : salle CARTIER-MILLON

Ne manquez pas le grand rendez-vous « explosif » de l'Amzov !

Ateliers musiques actuelles, atelier jazz, chorale ado... partageront avec vous leur répertoire aussi bien éclectique qu'électrique !
Jam session avec les profs !

Surprises et ambiance garanties !

Comme chaque année, un service de restauration légère/ buvette vous sera proposé par les bénévoles de l'association.

Participation libre

Renseignements : ✉ amzov@orange.fr www.amzov.fr

La vie des associations

■ Conférence « L'Iran contemporain, identité et puissance »



Date : jeudi 21 mars à 19h
Lieu : Médiathèque de Crolles



L'UICG vous informe de la conférence « L'IRAN CONTEMPORAIN, IDENTITE ET PUISSANCE » animée par Yves SANTAMARIA, Maître de Conférences, enseignant auprès de l'UICG qui apportera son regard d'historien sur l'Iran des années 70.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre du cycle « Autour de l'Iran » proposé par la Médiathèque de Crolles et vient en résonance avec le spectacle « LES POUPEES PERSANES » vendredi 22 mars 2024 19h30 à l'espace Jargot à Crolles- Pièce écrite par Aïda ASGHARZADEH.

Pour plus d'information sur cette conférence, vous pouvez consulter notre site uicg.fr Rubrique : Jeudi 21/03/2024 Conf. L'IRAN CONTEMPORAIN, IDENTITE ET PUISSANCE par Yves SANTAMARIA à la Médiathèque Crolles.

Nos conférences sont gratuites, libre d'accès, ne nécessitent pas d'inscription préalable (accès dans la limite de la capacité de la salle).

Contact : Jeannine TANITTE ☎ 06 78 44 36 24 ✉ jtanitte@orange.fr

■ Concert caritatif Cœur Infinity avec l'ensemble instrumental Allegra



Date : vendredi 22 mars à 20h30
Lieu : Église de St Ismier

La recette de ce concert sera versée intégralement au Fonds de dotation du CHU Grenoble Alpes qui soutient le projet « Terre Happy » - jardin thérapeutique à l'Unité Psychiatrique de l'Enfant

Interprétation d'œuvres classiques et de musiques du monde par une trentaine de choristes accompagnés par un orchestre de chambre composé de cordes et d'un piano.

Entrée adulte : 15 €, 12 € en prévente sur le site de la billetterie
Enfant et étudiant : 10 €, 6 € en prévente sur le site de la billetterie

Billetterie : my.weezevent.com/Rotary-jardin

En savoir plus : www.rotary-jardin.org



■ Date à ne pas manquer pour les gourmands



Date : dimanche 7 avril entre 10h et 12h
Lieu : Parc des Ecoutoux

Retenez dès maintenant cette date pour la traditionnelle grande chasse aux œufs proposée par l'association SNEEvents Family. Plus d'info ✉ snevents.family@gmail.com



PHARMACIES DE GARDE Mars 2024

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :

Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Ve 1 Pharmacie SILVESTRE (Domène) ☎ 04 76 77 23 08
Lu 4 PHARMACIE de FROGES ☎ 04 76 45 71 44
Ve 8 PHARMACIE de BRIGNOUD ☎ 04 76 71 40 03
Lu 11 PHARMACIE du MANIVAL (St Ismier) ☎ 04 76 52 23 42
Ve 15 PHARMACIE FERRADOU (Versoud) ☎ 04 76 77 26 39

Lu 18 PHARMACIE LUU DUC (Crolles) ☎ 04 76 08 01 59
Ve 22 PHARMACIE BELLE ETOILE (Crolles) ☎ 04 38 92 02 15
Lu 25 PHARMACIE de BERNIN ☎ 04 76 08 03 19
Ve 29 PHARMACIE de l'ORCHIDEE (Villard-Bonnot) ☎ 04 76 71 43 36

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : WWW.SERVICEGARDES.FR

